

PROTOCOLE DE REPRISE

Circonscription FOURMIES



Rentrée 2020

12 mai GS

25 mai TPS/PS/MS

Ecole : Ile aux enfants

Commune : SAINS DU NORD

Le présent protocole a pour objectifs :

-De décliner la mise en oeuvre du protocole sanitaire national (3 mai 2020) sur l'école

-De définir l'organisation pédagogique retenue pour respecter le plan de mise en sécurité sanitaire

- **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE SANITAIRE**

Le protocole sanitaire national du 3 mai 2020 a pour objectif d'être un guide pour indiquer les conditions sanitaires d'accueil dans les établissements scolaires et les modalités de surveillance des élèves et des personnes fréquentant ces établissements à partir de la rentrée des classes du 12 mai 2020.

Il porte sur la période allant du 11 mai 2020, date fixée par le gouvernement pour une réouverture progressive des établissements scolaires, jusqu'aux grandes vacances qui débutent le 4 juillet 2020.

Les règles sanitaires sont essentielles et **ne peuvent être adaptées**. Elles devront être respectées pour garantir l'ouverture de l'école.

Ce protocole concerne les élèves et leurs parents, les enseignants, tous les personnels appartenant à la communauté éducative.

Ce protocole considère les temps scolaire et périscolaire.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Les mesures sanitaires seront mises en œuvre de la manière suivante dans l'école :

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes (toux,éternuements,essoufflement,mal de gorge,fatigue,troubles digestifs,sensation de fièvre...) évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents s'engagent à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Les personnels feront de même. Ainsi que toute personne étrangère à l'établissement et devant y pénétrer (services techniques de la commune,médecin scolaire...).

En cas de symptômes ou de fièvre supérieure ou égale à 37°8 l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Il en est de même pour tout adulte.

Les parents doivent également sensibiliser leur enfant aux gestes barrière même si ces derniers seront rappelés au quotidien par l'équipe éducative.

Ils s'engagent à fournir des mouchoirs en papier en quantité suffisante chaque jour à leur enfant. Les boîtes ou paquets de mouchoirs seront personnels à l'enfant.

1-Le maintien de la distanciation physique

En toutes circonstances , dans tous les contextes, dans tous les espaces (arrivée et abords de l'école,couloirs,classe ...) la distance de 1 mètre entre chaque personne devra être respectée par tous,adultes et enfants.

Un plan de circulation est établi au sein de l'école y compris au sein de la classe pour permettre le respect de la distanciation physique et éviter au maximum les croisements.

Nous vous demandons de venir seul déposer ou rechercher votre enfant.

Les attroupements devant l'école sont interdits.

La salle de classe sera aménagée pour respecter cette distanciation et chaque élève aura un espace défini de 4 mètres carrés.

Aucun matériel collectif ne sera utilisé,il n'y aura ni échange ni prêt de matériel entre élèves.

Il n'y aura pas de goûter collectif.

Accompagné par un adulte,la fréquentation du local toilettes sera limité à un seul élève à la fois.

L'accès à l'enceinte de l'école est proscrit aux parents d'élèves. les élèves seront accueillis et remis aux familles à la grille de l'école,ce même pour la garderie.Aux heures d'entrée et de

sortie, la grille et la porte de l'école seront maintenues ouvertes pour limiter les points de contact.

2- L'application des gestes barrière

Ils doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

Il s'agit des gestes suivants:

- **le lavage des mains** devra être réalisé au minimum à l'arrivée dans l'école, avant de rentrer en classe, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, avant de repartir au domicile et en arrivant au domicile.

- **tousser, éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable**

- **utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter aussitôt**

- **ne pas s'embrasser ou se serrer la main**

3-Le port du masque

Il est obligatoire pour tout adulte en présence d'élèves. Les enseignants disposeront de "masques grand public" fournis par L'Education Nationale.

Il est proscrit pour les élèves de maternelle, même en cas de survenue de symptômes de covid19.

4-La limitation du brassage des élèves

La stabilité du groupe d'élèves est primordiale.

Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés par un adulte.

Les sorties, fêtes d'école, voyages, visites diverses... sont exclues.

- *Le personnel communal sera en possession de masques ainsi que de visières fournis par la municipalité.*
- *Le personnel communal sera présent dans la journée afin de seconder les enseignants, de procéder à la désinfection régulière des surfaces et du matériel utilisés ainsi que des toilettes, robinets, chasse d'eau après chaque utilisation par un élève.*
- *Chaque jour, un nettoyage approfondi et la désinfection de l'école seront effectués.. Le personnel communal procédera au nettoyage et à la désinfection des tables avant et après le repas pour les élèves qui restent à l'école pendant la pause méridienne.*
- *Pour le lavage des mains : du gel hydro- alcoolique (usage réservé aux adultes), du savon liquide, des essuie-mains à usage unique seront mis à disposition, cela à charge de la commune.*
- *Le réapprovisionnement de ce matériel sera adapté en fonction des besoins.*
- *Les sanitaires et la classe seront aérés plusieurs fois par jour, notamment le matin avant l'occupation des locaux et en fin de journée, pour une durée minimale de 10 minutes.*
- *La salle de jeux ne disposant pas d'une aération suffisante ne sera pas utilisée . La salle de cantine, le vestiaire, la cuisine ne seront pas accessibles. La pièce "garderie" servira d'entrepôt des produits et ne sera donc pas utilisée. Une seule classe sera occupée, la plus grande (un enseignant assurera le présentiel tandis que l'autre sera chargé du distanciel en alternance par demi-journée).*
- *Toutes les portes intérieures seront maintenues ouvertes afin d'éviter de toucher les poignées.*
- *L'évacuation et le nettoyage des poubelles seront journaliers.*
- **Gestion de la demi-pension-** *Le service cantine ne sera pas effectué, ce sera une restauration chaîne froide apportée par les parents. Les parents sont invités à fournir un repas froid et la boisson dans un sac isotherme , avec bloc de glace. Le repas sera pris en classe, à la place attribuée à l'enfant . Les tables seront nettoyées et désinfectées avant et après le repas.*
- **Gestion de la garderie:** *le service de garderie est réservé aux **élèves prioritaires** c'est à dire ceux dont les parents font partie des*

personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (la liste des emplois concernés est établie par le gouvernement).

- *L'accueil et la reprise de votre enfant lors de la garderie aura lieu à la grille entre 7h45 et 8h le matin et entre 17h30 et 17h45 le soir. Nous vous demanderons de prévenir systématiquement une semaine à l'avance si vous aurez besoin de ce service ou non. La grille et la porte d'entrée seront maintenues ouvertes à ces heures-là.*
-

En cas de symptômes Covid-19, l'élève ou l'adulte sera confiné dans le dortoir et sera muni d'un masque (sauf les élèves en raison de leur jeune âge). Les parents seront aussitôt prévenus et devront venir chercher leur enfant sans tarder en vue d'une consultation médicale. Madame Le Maire et Madame L'Inspectrice de l'Education Nationale seront averties aussitôt. Si le cas est confirmé, c'est l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui décidera si seul l'élève ou l'adulte doit être mis en quatorzaine, si la quatorzaine concerne le groupe d'élèves, ou si l'école entière doit être fermée pour quatorze jours.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid 19 ou du médecin de l'Education Nationale.

- *De ce fait, le dortoir ne pourra pas être utilisé pour la sieste qui est donc supprimée.*

- **ORGANISATION PEDAGOGIQUE POUR RESPECTER LE PROTOCOLE SANITAIRE**

*Le retour des enfants se fera sur le principe de **volontariat** et de non-obligation. Il s'organisera suivants les principes suivants :*

- **La capacité d'accueil de l'école 7 élèves**

Classe 1 : 6 enfants

Classe 2 : 7 enfants

*Les enseignants devant assurer chaque jour l'enseignement en présentiel et en distanciel et ne pouvant enseigner dans 2 salles en même temps, **7 élèves maximum seront accueillis** par jour dans la classe 2 par un seul enseignant ,l' autre étant chargé du distanciel.*

La classe 1 ne sera pas utilisée.

Si le nombre d'élèves volontaires dépasse 7, nous serons contraints d'organiser un "tour de rôle" et votre enfant serait susceptible d'être accueilli un jour sur deux ou quatre, une semaine sur deux ou trois...

- **Le nombre d'enfants prioritaires sur tous les niveaux de classe (46 élèves inscrits)**
6
- **Au 25 mai Le nombre d'enfants prioritaires parmi les volontaires sur tous les niveaux de classe 0**

- **Le nombre d'élèves volontaires sur tous les niveaux de classe du 25 mai jusqu'au 2 juin 4**

(1PS/2MS/1GS)

- **L'accueil des enfants ayant un P.A.I. ou un P.P.S**

En cas de PAI ,l'avis du médecin scolaire sera demandé avant d'accepter l'élève concerné en présentiel.

En cas de PPS,la situation sera appréciée au cas par cas au regard de la capacité par l'élève concerné à respecter l'intégralité du protocole sanitaire.

Il n'y a pas d'élèves volontaires ayant un PPS ou un PAI du 12 mai au 2 juin.

	25/05/20			26/05/20			28/05/20			29/05/20		
	V	P	D	V	P	D	V	P	D	V	P	D
TPS	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5
PS	1 : Gabriel HUCKEN	0	19	1: Gabriel HUCKEN	0	19	1: Gabriel HUCKEN	0	19	1: Gabriel HUCKEN	0	19
MS	2: Hayden BREBANT Baptiste LOUIS	0	8	2: Hayden BREBANT Baptiste LOUIS	0	8	2: Hayden BREBANT Baptiste LOUIS	0	8	2: Hayden BREBANT Baptiste LOUIS	0	8
GS	1: Sacha HUCKEN	0	10	1: Sacha HUCKEN	0	10	1: Sacha HUCKEN	0	10	1: Sacha HUCKEN	0	10
TOTAL	4	0	42	4	0	42	4	0	42	4	0	42

V= Volontaire P=Prioritaire D=Distanciel

Un avenant sera réalisé en juin pour actualiser les données concernant les élèves volontaires.

Le rythme scolaire de l'école

- *Les élèves seront accueillis entre 8h50 et 9h10 et la sortie sera étalée de 11h45 à 12h.L'après-midi,l'accueil à la grille se fera de 13h20 à 13h40,la sortie sera étalée de 16h15 à 16h30.Aucun retard ne sera accepté.*
- *Les récréations n'auront pas lieu en extérieur ,il y aura une pause en classe.*
- **L'organisation et la répartition des enseignements en présentiel**
- *Chaque enseignant ,à tour de rôle,aura en charge en présentiel les élèves de TPS/PS/MS/GS .*
- *Le lundi matin , le mardi matin,le jeudi après-midi et le vendredi après-midi , M.Baudoux assurera le présentiel pour les TPS/PS/MS/GS volontaires .*
- *Le lundi après-midi,le mardi après-midi,le jeudi matin et le vendredi matin , Mme Sainsot assurera le présentiel pour les TPS/PS/MS/GS volontaires.*

enseignants	Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Distanciel
M. Baudoux MATIN	X		X			X		X
M. Baudoux APRES-MIDI		X		X	X		X	
Mme Sainsot MATIN		X		X	X		X	
Mme Sainsot APRES-MIDI	X		X			X		X

- **L'organisation et la répartition des enseignements en distanciel**
- *Chaque enseignant assurera le distanciel avec sa "classe d'avant" .*
- *Le lundi matin, le mardi matin, le jeudi après-midi, le vendredi après-midi , Mme Sainsot assurera le distanciel pour les MS/GS.*
- *Le lundi après-midi, le mardi après-midi, le jeudi matin et le vendredi matin , M. Baudoux assurera le distanciel pour les TPS/PS.*
- *Les activités à effectuer dans le cadre de la continuité pédagogique continueront à être envoyées par mail.*
- **En cas d'absence d'un enseignant ou d'un personnel communal indispensable au respect du protocole de reprise**

Pour le personnel communal : remplacement si possible; si ce n'est pas le cas aucun élève ne pourra être accueilli.

Si un enseignant est absent lors du présentiel: soit il pourra être remplacé, soit l'enseignant chargé du distanciel accueillera les volontaires sur la journée et le distanciel ne sera pas assuré ce jour-là.

- **En cas de non-respect par un élève ou un parent d'élève du protocole de reprise et spécifiquement du P.P.M.S. Sanitaire**
 - L'élève concerné sera exclu de l'enseignement en présentiel.
 - Les parents d'élèves ayant choisi l'enseignement en distanciel pour leur enfant s'engagent à répondre aux sollicitations des enseignants et à respecter les activités et les consignes de

travail qui seront données. *Les parents s'engagent à ce que leur enfant effectue ce qui est demandé et à envoyer un retour du travail effectué par leur enfant aux enseignants. Toute non-réponse sera considérée comme une absence et devra être justifiée.*

- **PLAN DE COMMUNICATION AUX PARENTS**

Les parents de l'école seront informés des conditions d'ouverture de l'école à partir de ce protocole de reprise au plus tard le 7 mai 2020 après présentation au Conseil d'Ecole de la manière suivante :

Ce protocole sera publié sur le site de la commune et envoyé par mail à chaque famille.

Les parents devront accuser réception du protocole après réception du mail .

Potocole du 7 mai 2020 mise à jour du 20 mai 2020